

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

PARAISANT TOUS LES MOIS

VOL. II.

MONTRÉAL, 1^{er} FEVRIER 1882.

No 2.

SOMMAIRE.

ACTES OFFICIELS.—PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT : L'enseignement obligatoire en Angleterre — Un établissement d'utilité publique — 71^e Conférence des instituteurs de la circonscription de l'École Normale Jacques-Cartier — Physique élémentaire — Une question de grammaire — Dictées élémentaires — Dictées syntaxiques — Dictées d'orthographe usuelle — Problèmes d'arithmétique — Problèmes d'algèbre.—TRIBUNE LIBRE: Conférence d'instituteurs.—LECTURE POUR TOUS: Le professeur et la cuisinière — Impromptu — FEUILLETON: Zacharie le maître d'école.—NOUVELLES PUBLICATIONS — ERRATA.—CONDITIONS D'ABONNEMENT.

ACTES OFFICIELS.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Québec, 18 janvier 1882.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en Conseil, en date du 24 décembre 1881, établir un Bureau Protestant d'Examinateurs pour le comté de Bonaventure, siégeant à New-Carlisle, et nommer le Révd Thomas Blaylock, B. A., le Révd Peter Lindsay, le Révd Clement Decimus Brown, B. A., John Legrande, écuyer, et Martin Sheppard, écuyer, membres du dit bureau.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Québec, 19 janvier 1881.

Avis de demande d'annexion et de délimitation de municipalité scolaire en vertu de la 5^{ème} section, 41 Vict. chap. 6.
Eriger en municipalité scolaire la mission de Saint-Marcellin, dans le comté de Rimouski, avec les limites qui lui sont actuellement données.

PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT

L'enseignement obligatoire en Angleterre.

Un homme est-il obligé de se nourrir, de se vêtir, de respecter sa santé, d'entretenir et de prolonger sa vie? — Certainement; personne n'en doute. Est-ce à dire cependant que les pouvoirs publics, que le gouvernement puisse obliger un homme à faire tous les actes impliqués par la question que nous venons de poser? Assurément non. Et le gouvernement, qui, sous prétexte de surveiller la manière dont les citoyens se nourrissent, se vêtissent, respectent leur santé, etc., voudrait pénétrer dans l'intérieur des familles, donnerait des ordres aux cuisiniers et aux cuisinières, leur prescrirait la nature et la quantité des ragoûts, leur mesurerait le poivre et le sel, s'aboucherait avec nos marchands et nos tailleurs pour choisir lui-même nos vêtements et les confectionner à sa guise, etc., un pareil gouvernement, disons-nous, serait jugé. Un immense éclat de rire accueillerait, d'un bout du monde à l'autre, ses prétentions; on l'accablerait sous le poids du ridicule. On peut admirer Sparte et Lycurgue, dans les livres, au coin d'un bon feu, les pieds sur les chenets, ou confortablement assis dans une chaire de faculté; mais on ne voudrait pas seulement pour cinq minutes de la vie que les Spartiates menaient, dit-on, à l'époque de Lycurgue. Nos modernes Lycurgues ont beau faire: ils ne nous ramèneront pas à ce degré de bêtise et d'imbécillité. Ces utopies ne sont supportables que dans les livres.

Passons à un autre sujet.—Un père est-il obligé de nourrir ses enfants? Un